Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le 02/01/2023



ID: 037-213700727-20221219-DCM_2022_145-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de CHINON

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-145

SEANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022

Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21	
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre: 4	
Pouvoirs : 6	Abstention: 0	
	Non votant : 0	

PRESENTS:

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION:

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur CHEMINOT

Modification des autorisations de programme et crédits de paiement

Conformément à l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice. Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le 02/01/2023

ID: 037-213700727-20221219-DCM_2022_145-DE

Les Crédits de Paiements (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Au vu des inscriptions budgétaire 2021, la ventilation des crédits de paiement est présentée. Il est proposé au conseil municipale de :

- Modifier les Crédits de Paiements concernant les opérations suivantes
- Que les reports de crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement

	Opération 300 ACTIONS CŒUR DE VILLE										
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026			
Ancienne répartition	21	600 000 €	34 123,04 €	269 376.96 €	100 000 €	100 000 €	96 500 €	0 €			
Nouvelle répartition	21	600 000 €	34 123,04 €	40 000 €	300 000 €	100 000 €	100 000 €	25 876,96 €			

DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Ancienne répartition	23	280 000 €	73 888,34 €	206 111,66 €	0 €
Nouvelle répartition	23	280 000 €	73 888,34 €	145 000 €	61 111,66 €

	Opérat				
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
Ancienne répartition	23	1 171 677.70 €	44 677,70 €	1 127 000 €	0 €
Nouvelle répartition	23	1 171 677.70 €	44 677,70 €	370 000 €	757 000 €

	Opération	304 REHABILI	TATION EGLIS	E ST MAURICE		
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Ancienne répartition	23	400 000 €	0 €	65 557.35 €	334 442.65 €	0 €
Nouvelle répartition	23	400 000 €	0 €	0 €	150 000 €	250 000 €

Opération 305 CINEMA LE RABELAIS							
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023		
Ancienne répartition	23	433 000 €	387 127,78 €	45 872,22 €	0 €		
Nouvelle répartition	23	433 000 €	387 127,78 €	5 000 €	40 872,22 €		

Reçu en préfecture le 02/01/2023

Publié le 02/01/2023

ID: 037-213700727-20221219-DCM_2022_145-DE

	Op	pération 306 RENOV	ATION DES PLAC	ES		
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Ancienne répartition	23	220 000 €	30 000 €	190 000 €	0 €	
Nouvelle répartition	23	680 000 €	14 000 €	250 000 €	250 000 €	166 000 €

	Opération 307 LIAISON HAUTE VILLE BASSE					
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	
Ancienne répartition	23	650 000 €	100 000 €	450 000 €	100 000 €	
Nouvelle répartition	23	650 000 €	8 000 €	200 000 €	442 000 €	

	Ор				
DEPENSES	Chapitre	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Nouvelle répartition	23	250 000 €	0 €	200 000 €	50 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ :

AUTORISE Monsieur le Maire, à modifier les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement.

Fait à CHINON le 19 décembre 2022

Pour extrait con

Le Maire.

Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage

Reçu en préfecture le 02/01/2023

ID: 037-213700727-20221219-DCM_2022_145-DE

Publié le

5L04